

# Bulle & AIRE

L'AIRE vous propose tous les deux mois un journal à la fois ludique et informatif

## Les Journées Nationales Prison

À Poitiers, cet évènement s'est déroulé le jeudi 27 novembre. Une table ronde fut animée de 18h à 20h à la Faculté de Droit, en centre ville, par des étudiants en master criminologie et victimologie accompagnés par 2 doctorants, sur le thème : « La prison, peine perdue ». Aujourd'hui en France, la prison est l'expression d'une société qui s'enferme et voit dans la répression carcérale le seul traitement punitif possible. En réalité, l'emprisonnement massif conduit au développement de la surpopulation carcérale qui génère des conditions de vie désastreuses pour les personnels pénitentiaires et des traitements inhumains pour les personnes détenues. La politique pénale et pénitentiaire actuelle est un échec et engendre des taux de récidive inquiétants.

C'est à la Maison du Peuple que s'est tenue ensuite, à 20h30 une conférence-débat avec Pauline Pawlotsky, coresponsable du groupe de travail de la Ligue des Droits de l'Homme Prisons, qui a parlé de l'impasse des politiques sécuritaires. L'actualité déborde d'annonces sécuritaires et de promesses de fermeté, via des peines de prison exemplaires, mais inefficaces et contre-productives. Face aux limites du système, certains préconisent le recours à la prison « faute de mieux » tout en s'efforçant de la réformer. Tirant les conséquences de cette vaine recherche d'un mieux, un autre courant de pensée a vu le jour il y a quelques décennies. Il appelle à repenser tout le système de répression actuelle qu'il faudrait « abolir ». Abolir la prison, laquelle fait globalement plus de mal que de bien, est le slogan d'un mouvement qui regarde bien au-delà : l'abolitionnisme pénal. Le « tout sécuritaire » ne fonctionne pas et la construction de nouvelles prisons ne résoudra pas le problème. Il est urgent de mettre le budget toujours en hausse pour cette construction, au service de la prévention de la récidive et de la réinsertion.

E.P.

À l'aube de cette nouvelle année, nous vous présentons tous nos vœux pour 365 jours de solidarité, de générosité et de sérénité. 365 jours de sourires et de mains tendues, de beauté partagée et de légèreté...



## Noël à l'intérieur Distribution en cellules

Le 17 décembre dernier, Julia et moi-même, visiteurs bénévoles de la section Poitiers-Vivonne de l'ANVP, avons participé à la distribution d'un petit colis de fin d'année à destination des détenus.es de Vivonne. Au programme de la matinée (d'autres quartiers ont été visités l'après-midi et le lendemain par les membres d'autres associations) : Quartier des arrivants, Quartier d'isolement, Quartier des femmes, Maison d'arrêt des femmes, SMPR. Il ne nous a pas été possible de nous rendre au Quartier disciplinaire.

Sur un rythme soutenu et avec l'aide appréciée d'un surveillant accompagnateur sympathique et aidant, ainsi que de ses collègues dédiés à chacun des quartiers, nous avons pu remettre en mains propres à chacun et chacune : calendrier 2026, bloc-notes, stylo, enveloppes et ballotin de pâtes de fruits. La plupart des détenus.es nous nous ont adressé leurs remerciements. Une action à la fois symbolique et concrète, coordonnée par Bruno de l'association R3SP.

## Photos au parloir



Frédéric

C'est désormais une tradition : à l'approche des fêtes de fin d'année, l'association AIRE offre aux familles une prise de photo au parloir avec leur proche incarcéré. Cette année encore, et pendant 3 jours, des bénévoles se sont ainsi relayés pour fixer les sourires des petits et grands, dans un box décoré pour l'occasion. La photo est ensuite donnée aux familles et au détenu : une façon de renforcer encore le lien malgré l'absence, et d'apporter un peu de chaleur dans les moments de solitude...

O.C.

# Des violences sexistes aux violences conjugales



En novembre dernier, plusieurs bénévoles de AIRE ont assisté à une formation sur les violences conjugales. Voici quelques repères.

Au 18<sup>ème</sup> siècle, on parle de violences sexuelles, faites à l'encontre de filles mineures, de femmes célibataires et de veuves. Les femmes mariées ne sont pas concernées, car ce serait la honte pour la famille, pour l'entourage et la société toute entière. Les victimes des 24 affaires qui ont été découvertes dans le Poitou sont très souvent d'un milieu social très modeste, et, point commun avec ce qui se passe au 21<sup>ème</sup> siècle, l'immense majorité des victimes ne porte pas plainte.

Au 19<sup>ème</sup> siècle, c'est le triomphe de la famille patriarcale. Les codes napoléoniens ignorent la violence conjugale, voire, la légitime ! Le Code Civil de 1804 prévoit la gestion des conflits familiaux, en insérant les sévices et injures graves comme cause de divorce ou de séparation de corps. Le législateur reconnaît l'existence de mauvais traitements entre époux, mais aucune procédure ne se révèle efficace. (En 1872, Virginie Jouault écrit au Procureur de la République : « Je vous prie de m'accorder ma séparation complète de corps...étant actuellement sans aucune fortune, et étant obligée, sous peine d'être battue, de nourrir mon mari. »)

Au 20<sup>ème</sup> siècle, il faut attendre la fin des années 1960 pour que la société et la législation commencent à protéger les femmes.

La violence conjugale est un acte de maltraitance exercé par un des conjoints au sein du couple. S'inscrivant dans un rapport de domination, cet acte violent s'exprime par des agressions verbales, physiques, psychologiques, sexuelles, des menaces, des pressions, des privations, des contraintes pouvant causer chez la victime de graves dommages physiques et psychologiques, un isolement social voire jusqu'à la mort.

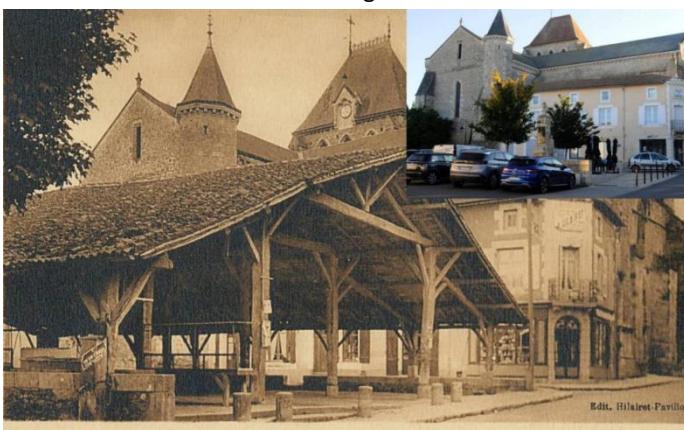


## Le petit mot Gepsa



En ce début d'année 2026 et avec tous nos vœux pour cette nouvelle année, nous vous proposons un petit voyage dans le temps....en 1940.

Reconnaissez-vous le centre bourg de Vivonne ???



Jusque dans les années 1970, la violence conjugale est un problème privé, alors que les possibilités d'autonomie économique pour les femmes sont presque nulles . Les femmes se marient « pour le meilleur et pour le pire ». Contraintes au silence, elles subissent toutes sortes de violences dans l'indifférence totale, et même l'Eglise les encourage à endurer leurs maux dans l'abnégation.

De 1970 à 1990 la bataille pour les droits des femmes prend de l'ampleur. Les mouvements féministes imposent le débat sur la question des violences conjugales, sur la scène publique. Des femmes de tous les milieux se regroupent pour dénoncer les violences conjugales et sexuelles. Leurs actions visent un changement social et structurel des rapports de pouvoir entre hommes et femmes. Elles remettent en cause le fonctionnement des systèmes policiers et judiciaires et cherchent à chasser les mythes excusant les violences faites aux femmes. Les premières maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violences ouvrent leurs portes.

Au 21<sup>ème</sup> siècle, même si beaucoup de femmes sont dans le déni et n'osent pas porter plainte de peur de ne pas être entendues, les violences conjugales ne sont plus un sujet tabou. De nombreuses mesures protectrices ont été mises en place par le législateur, et les viols, même au sein du couple, sont punis par la loi. Parmi les mesures mises en place, qui ont cependant des limites, on peut citer : le téléphone « grave danger » et le « bracelet anti-rapprochement », mais aussi une ligne téléphonique anonyme et gratuite, gérée par la Fondation Nationale Solidarité Femmes, accessible 24h/24, le 3919. La loi du 30 juillet 2020 autorise à lever le secret médical si c'est nécessaire.

Des associations et organismes viennent en aide aux femmes victimes. À Poitiers, au sein du CHU, la MAISON DE FREYIA a ouvert ses portes en janvier 2023 et accueille environ 450 victimes par an. Des renseignements plus précis sont disponibles à l'Accueil des Familles.



E.P.

## Recette : crème banane-chocolat

2 bananes bien mûres - 160 g de chocolat noir

2 c à soupe de lait - 1 pincée de sel

1 c à café d'extrait de vanille

Casser le chocolat noir en morceaux et le faire fondre au bain-marie ou au micro-ondes (par tranches de 30 secondes), en remuant entre chaque session jusqu'à obtention d'un chocolat bien lisse.

Ajouter la pincée de sel et l'extrait de vanille.

Mélanger délicatement.

Éplucher les bananes et les mixer rapidement au blender avec le lait.

Incorporer le chocolat fondu.

Mélanger énergiquement à la spatule jusqu'à obtention d'une crème homogène et brillante.

Répartir la préparation dans quatre petits ramequins et filmer avec du film alimentaire. Placer les ramequins au réfrigérateur pendant au moins 2 h et servir.